



Pas de rendez vous à la reprise du travail

Par **rene42**, le **03/11/2009** à **15:59**

Bonjour,

j'ai été en accident de travail pendant 2moi, j'ai repris le travail le 17 aout 2009 alors que le médecin m'avait déconseiller de reprendre, j'ai repris le travail à cause de la pression que j'ai subie lors d'un rendez-vous avec mon supérieur. Après cette reprise je n'ai toujours pas eu le rendez-vous avec la médecine du travail alors que l'employeur ne doit pas dépasser la date de huit jours après la reprise, au jour d'aujourd'hui je me suis refait mal au même endroit, est-ce que je peux bénéficier des indemnités pour l'oubli de l'employeur en portant plainte contre lui ?